



Association Né'HOM

Réseau autour des pratiques en médiation équine

PROTOCOLE SANITAIRE

Mis à jour le 30 Octobre 2020

1/ Cadre légal

Appui sur les préconisations concernant les soins individuels/ARS et ERP en parallèle lié aux lieux de pratique étant en plein air : Ecuries d'au moins 10 hectares.

Adaptation des séances par semaine afin d'éviter que les publics se croisent :

- Temps de 15 mn de latence entre chaque séance ;
- Priorité aux séances individuelles et éventuellement en effectif réduit à la limite de 6 dans des aires de pratiques permettant la distanciation;
- nombre de séance limité.

Continuité aux suivis thérapeutiques et Sport sur projet ou indication médical.

Un seul intervenant Né'Hom par patient et un accompagnant Né'Hom par jour et par lieu équestre, avec un planning établi à l'avance et communiqué aux gestionnaires du lieu, qui pourra si jugé nécessaire être transmis aux propriétaires de chevaux afin d'éviter toute affluence sur le lieu.

2/ Mesures d'hygiène et distanciation

Selon les directives énoncées à l'échelle nationale, Né'Hom appliquera ces mesures d'hygiène et de distanciation :

- Port du masque couvrant le nez et la bouche, par l'intervenant et l'accompagnant de séance ;
- Port du masque couvrant le nez et la bouche, si possible par le patient (apporté par le patient) ;
- Désinfection des mains à l'entrée du lieu (gel hydro alcoolique fourni par le patient ou par Né'Hom à défaut), au début et à la fin de la séance ainsi qu'à la sortie du lieu ;
- Un seul accompagnant par patient maximum qui reste dans la voiture ou au portail ;
- Anneau(x) d'attache spécifique(s) définis ensemble dans les aires dédiées ;

- Séances dans le manège ou extérieur si nécessaire avec utilisation du matériel propre à l'association (désinfecté entre chaque séance) ;
- Désinfection du matériel utilisé en commun entre chaque patient avec du produit virucide selon les préconisations (Javel), en remplacement d'un virucide aux normes NF EN 14476, pendant au moins 5 minutes ;
- Utilisation d'équidés différents pour chaque séance dans une même journée et utilisation de lots de matériel spécifique pour chaque séance ;
- Aucun accès autorisé pour le patient et leur accompagnant à la sellerie, aux sanitaires et aux locaux communs des lieux ;
- Aucune interaction entre les patients/intervenants/accompagnants et les personnes extérieures à la séance à moins de 3m.

Les intervenants et accompagnants de Né'Hom s'engagent à respecter des mesures supplémentaires sur la demande spécifique des lieux équestres.

